

Sommaire



Introduction	1
Préambule	2
1. Informations générales	3
1.1. Localisation	3
1.2. Statut actuel et limite du site	3
1.3. Description sommaire	3
1.4. Historique	5
1.4.1. Formation et évolution du marais	5
1.4.2. Problématique de l'exploitation minière	5
1.5. Aspects fonciers, maîtrise d'ouvrage, infrastructures	9
2. Environnement et patrimoine	9
2.1. Milieu physique	9
2.1.1. Climatologie	9
2.1.2. Géologie, perméabilité, pédologie	10
2.1.3. Hydrologie, hydrographie, qualité de l'eau	15
2.2. Unités écologiques	18
2.3. Espèces (faune/flore)	21
2.3.1. La faune	21
2.3.2. La flore	25
2.4. Evolution historique des milieux naturels et tendances actuelles	26
2.5. Environnement socio-économique	28
2.6. Approche globale	29
2.7. Patrimoine historique	29
2.8. Synthèse des potentiels d'interprétation	29
Conclusion : perspectives de l'étude	30
Bibliographie	31
Annexes	

Introduction

Les étangs et leurs milieux associés (marais notamment) ont désormais une valeur biologique reconnue. En dépit d'une superficie souvent restreinte (quelques hectares à quelques dizaines d'hectares), ces zones humides abritent une biodiversité¹ étonnante qui justifie qu'un bon nombre d'entre elles bénéficie d'un statut de protection particulier ou se voient incluses dans le périmètre de zonages territoriaux dont la vocation porte sur la mise en valeur des richesses naturelles (Trotignon, 2000). Les zones humides couvrent en effet 200 000 ha en Lorraine et se regroupent dans cinq ensembles de « zones humides d'intérêt national », parmi les 149 sites inventoriés en France (Institut Français de l'Environnement, 2003). Ces zones ont souffert d'importantes dégradations imputables, dans un premier temps (1945-1960) à la mise en culture et aux aménagements touristiques et dans un second temps, à la fertilisation intensive, au développement de l'ensilage, au drainage et à l'exploitation des alluvions.

L'étang ou marais de Droitaumont a été répertorié à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles réalisé en 1992 (Conservatoire des Sites Lorrains, 1993). En 2000 l'assemblée départementale a sélectionné 10 sites prioritaires sur les 215 recensés pour y mener des actions de gestion conservatoire et de découverte dans le respect de la fragilité des milieux. Au regard des richesses naturelles élevées mises en évidence sur le marais de Droitaumont lors de cet inventaire écologique et de l'intérêt paysager du site, le Conseil Général a classé ce milieu naturel comme site d'intervention prioritaire.

En 1992 la commune de Jarny a décidé de réaliser une étude préalable à l'aménagement du marais de Droitaumont (Atelier des Territoires, 1992). Ce travail a consisté à mener une réflexion générale sur les problèmes posés par l'étang lui-même mais surtout sur les inquiétudes qui pèsent sur son alimentation en eau et de manière plus globale sur son devenir. Cette démarche a permis la rencontre des différents utilisateurs du milieu (chasseurs, pêcheurs, protecteurs de la nature, commune, ...) afin de mettre en évidence les objectifs de chaque partie.

La commune de Jarny, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont chargé, en 2003, le bureau d'études Expertises Scientifiques en Ornithologie et PhytoEcologie (sigle : ESOPE) de réaliser l'inventaire écologique, le plan d'aménagement et le plan de gestion de cet Espace Naturel Sensible. Cette étude s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, 2003) et a pour objectif de mettre à jour les connaissances écologiques du marais afin d'élaborer les modalités d'ouverture au public et la gestion conservatoire de ce site naturel.

Cette étude qui a démarré en octobre 2003 est divisée en deux parties : la phase I qui correspond au diagnostic de l'état initial de ce site naturel et qui a également pour objet de compléter les données antérieures et la phase II qui comportera la réalisation des plans de gestion et d'aménagement.

Le présent rapport développe les résultats intermédiaires de la phase I après les premières prospections de terrain et présente également les investigations de terrain qui seront menées en 2004. Il précisera également l'échéancier et l'organisation de cette étude dans sa globalité.

¹ Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (Convention sur la Diversité Biologique, 1992)

Conclusion : perspectives de l'étude

Cette première phase de l'étude a permis de faire le bilan des connaissances actuelles sur le marais de Droitaumont. Cette démarche descriptive et analytique a aussi permis de dresser le calendrier des opérations à mener en 2004 au niveau des investigations de terrain. Seront ainsi réalisées les études écologiques suivantes :

- recherche des espèces végétales remarquables ;
- cartographie fine des unités écologiques ;
- études avifaunistiques (hivernage, avifaune nicheuse, migration prénuptiale).

La poursuite des investigations de terrain qui ont débuté en 2003 permettra de mettre en évidence l'intérêt patrimonial du site. Les visites se feront de plus à différentes saisons, notamment en période hivernale pour le volet hydrologique.

Dans un second temps, une phase de concertation avec les acteurs locaux doit être amorcée. Il conviendra de se rapprocher des pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, services de la commune, riverains et autres acteurs de ce plan de gestion/aménagement qui restent à identifier. Les réunions qui seront réalisées dans ce sens auront pour objet de compléter le diagnostic initial du site et de mettre en avant les différentes aspirations d'aménagement de ces acteurs locaux.